

Vol. 4, no 25, le 1^{er} novembre 2017

UNE RESSOURCE INDISPENSABLE : LE « RÉPERTOIRE », ÉDITION 2017



Le Conseil des aînés a procédé à la mise à jour du « Répertoire des services pour les aînés de la MRC des Appalaches ». Les organismes membres du Conseil des aînés disposeront d'un exemplaire de l'édition papier du document. Cette production compte 186 pages selon un format 8.5 x 11 pouces. Les municipalités ainsi que les bureaux des députés en recevront deux exemplaires. La direction du Soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA) en recevra dix (10) exemplaires. Une organisation membre 2017-2018 peut obtenir un ou des exemplaires additionnels au coût de 10 \$.

L'édition électronique peut être consultée en ligne ou reproduite en tout ou en partie en consultant l'un des sites suivants :

- www.mrcdesappalaches.ca onglet : Les services/Services aux aînés
- www.ville.thetfordmines.qc.ca onglet : Citoyens/Services aux aînés

Enfin, pour le grand public il est possible d'obtenir ce répertoire en version papier au coût de 20 \$ en plaçant une demande auprès du Conseil des aînés ou en se présentant à la Coopérative de services à domicile de la région de Thetford (418 334-0852).

MÉDAILLES DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR POUR LES AÎNÉS

L'honorable J. Michel Doyon, le Lieutenant-gouverneur du Québec, vient d'annoncer un appel de candidatures pour la Médaille du Lieutenant-gouverneur pour les aînés. **Vous trouverez à l'Annexe 1 du présent bulletin les conditions d'admission ainsi que les directives concernant le programme et plus précisément comment compléter le formulaire.** Une candidature à titre posthume peut être considérée si elle est déposée au plus tard 30 mois après le décès de la personne qu'on veut honorer.

La présentation d'un dossier doit être complétée par une autre personne que celle mise en candidature. Le texte doit comporter entre 450 et 750 mots et démontrer un engagement bénévole soutenu consacré au mieux-être des personnes de son milieu. Un bref résumé des principales actions réalisées par cette personne doit venir s'y ajouter.

Le cérémonial de remise des distinctions se tiendra le samedi 12 mai 2018 (possiblement en après-midi) à l'école secondaire Les Etchemins à Charny (Lévis).

Vous connaissez sûrement des bénévoles très actifs dans votre entourage, n'hésitez pas à faire reconnaître ainsi leur implication et, par conséquent, à leur dire Merci! Le 1^{er} février 2018 sera la date limite pour présenter une candidature.

SEMAINE NATIONALE DES PROCHES AIDANTS 2017 : DU 5 AU 11 NOV. 2017

La Semaine nationale des proches aidants est l'occasion de mettre en valeur le rôle des proches aidants dans toute la diversité de leur parcours. Ils sont des milliers à donner de leur temps et à apporter soins et soutien à des aînés en perte d'autonomie. Les proches aidants d'aînés sont tout autour de nous. Pourtant, plusieurs d'entre eux peinent à se reconnaître.

LES PHOTOS DE LA SOIRÉE RECONNAISSANCE DU 20 SEPT. 2017

Pour avoir accès aux photos du 20 septembre il faut :

- Avoir un compte Facebook, aller sur www.facebook.com/Teammultis et cliquer sur une image de la soirée ou sur voir toutes les images puis faire défiler les images;
- Se créer un compte Facebook, aller sur www.facebook.com/Teammultis et cliquer sur une image de la soirée ou sur voir toutes les images puis faire défiler les images;
- Demander à quelqu'un qui a un compte Facebook d'aller sur www.facebook.com/Teammultis et cliquer sur une image de la soirée ou sur voir toutes les images puis faire défiler les images;
- Appeler Maurice Grégoire (418 338-1078), identifier la personne dont on veut la photo, identifier la personne qui lui a remis son certificat et convenir de la façon de faire parvenir la photo.

Les photos présentes des lauréats ainsi que (à gauche) la personne qui lui a remis un certificat.



*Julien Cazes
Jacques Lessard
(maire de Disraeli)*



*Marthe Quirion
Jocelyne Poulin
(FADOQ)*



*Roger Labbé
Maurice Grégoire
(Conseil des aînés)*



*Peter Whitcomb
Jocelyne Poulin
(FADOQ)*



*Jean Roy
Pascal Binet
(maire d'Adstock)*

UNE INTÉRESSANTE PUBLICATION DU CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Le Curateur public du Québec vient de publier une nouvelle brochure qui inclut un Guide et un Formulaire très pratiques. Viennent s'ajouter des renseignements précis au sujet du Mandat de protection et ce advenant une inaptitude. Elle contient « des informations essentielles sur le choix du mandataire et quant aux différentes clauses à y inclure ». En complément, le **Curateur public** précise ce qu'est un mandat, établit une distinction entre mandat, testament, procuration, apporte des informations sur la procédure d'homologation d'un mandat de protection et définit les responsabilités du mandataire en cas d'inaptitude de la personne qui l'a désignée pour la représentée. Cette publication peut être consultée en ligne ou reproduite gratuitement au www.curateur.gouv.qc.ca/mandat. Cette publication est en vente au coût de 9.95 \$.

INVITATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CONSEIL DES AÎNÉS

Le Conseil des aînés tiendra son Assemblée générale annuelle le 14 novembre prochain (13 h 30) à la Salle Le Marquis (Chevaliers de Colomb), secteur Black Lake. Devenez membre et soyez présents.

SÉPARATION INVOLONTAIRE ET SUPPLÉMENT DE REVENU GARANTI

Des erreurs coûteuses pour les aînés

Les couples ayant rempli une déclaration solennelle de séparation involontaire après le 1^{er} janvier 2017 n'ont peut-être pas reçu le supplément de revenu garanti (SRG) auquel ils ont droit. Depuis le début de l'année, une nouvelle directive limitait l'accès au SRG pour les couples qui n'y étaient pas admissibles avant leur séparation involontaire. Pour corriger cette injustice, la question a été soulevée le 26 septembre dernier lors d'une assemblée à la Chambre des Communes. Dès le lendemain, les fonctionnaires de l'Agence de Revenu du Canada recevaient la directive de revoir tous les dossiers ayant été refusés depuis le 1^{er} janvier. Les couples qui ont été pénalisés doivent faire une demande de révision de leur dossier.

La séparation involontaire est une mesure fédérale qui s'adresse aux couples aînés qui doivent vivre séparément pour des raisons hors de leur volonté (problèmes de santé). L'avantage de cette mesure est qu'elle permet à chacun des conjoints d'être considéré comme célibataire fiscalement et ainsi par exemple de devenir admissible au SRG sur la base des revenus individuels. Le supplément de revenu garanti est une prestation fédérale mensuelle et non imposable pour les personnes à faible revenu. Pour y avoir droit, la personne doit avoir 65 ans ou plus et recevoir la pension de la sécurité de la vieillesse du Canada. Le revenu individuel doit être inférieur à 17 760 \$. Notez que depuis le 1^{er} janvier 2017, la mesure a été élargie aux personnes âgées de 60 à 64 ans recevant l'Allocation.

Les couples qui vont demander une révision de leur dossier pourraient avoir droit à un versement rétroactif. Si des individus ont de la difficulté à faire corriger leur dossier par eux-mêmes, ils peuvent faire appel à leur député fédéral. **Habituellement cet élément relève des travailleurs sociaux. Cependant l'ACEF-Appalaches-Beauce-Etchemin (418 338-4755) peut collaborer et les guider dans leurs démarches.**

LOGEMENTS DISPONIBLES À L'OMH DE THETFORD

L'Office municipal d'habitation de Thetford Mines désire informer les résidents de la ville de Thetford Mines de logements disponibles. Le chauffage et l'électricité sont inclus dans le coût total du bail.

FAMILLE (secteur Thetford Mines) : logements vacants avec 2 chambres, logements vacants avec 3 chambres.

PERSONNE AGÉE : logement vacant avec 2 chambres (55 ans et plus - secteur Robertsonville), logements vacants avec 1 chambre (60 ans et plus – secteur Thetford Mines), logement vacant avec 2 chambres (60 ans et plus – secteur Thetford Mines).

ÉDIFICE LE DIAMANT (ancien People) : logements pour personnes âgées de 50 ans et plus, avec le service de repas inclus (dîner et/ou souper). Faire vite, il reste encore quelques logements disponibles. Les personnes provenant de l'extérieur de la municipalité sont acceptées.

Modalités d'inscription :

Il faut prendre un rendez-vous en téléphonant à l'Office municipal d'habitation de Thetford Mines au numéro **418-338-3556**.

PRIX HOMMAGE BÉNÉVOLAT QUÉBEC : DATE LIMITE LE 5 DÉC. 2017

La 21^e édition des prix Hommage bénévolat-Québec est maintenant lancée. Ces prix visent à souligner l'engagement bénévole exceptionnel d'hommes et de femmes de toutes les régions du Québec. L'événement permet également de mettre en lumière la contribution d'organismes qui ont su, grâce à leurs bonnes pratiques, éveiller l'intérêt des bénévoles, soutenir leurs activités et s'assurer qu'ils sont reconnus. La période de mise en candidature se tiendra jusqu'au **5 décembre 2017** et la cérémonie de remise des prix rendant hommage aux lauréates et aux lauréats aura lieu à Québec au printemps 2018. Le formulaire de mise en candidature ainsi que tous les renseignements nécessaires pour effectuer cette démarche sont accessibles à l'adresse www.ditesluimerci.gouv.qc.ca. Pour de plus amples renseignements, il faut composer sans frais le 1 800 577-2844 poste 68159. Il s'agit du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales.

VACCINATION ANTIGRIPE : INSCRIPTION

La période de vaccination est ouverte du 2 au 24 novembre 2017. Cela ne prend que 15 minutes. Voici les CLSC et les dates possibles : East Broughton - 7 nov., Adstock - 8 nov., Disraeli - 15 nov., Thetford - 10, 11, 12, 17 et 24 novembre. Deux façons de s'inscrire.

1- Appeler au 1 855 480-8094

2- Aller sur le site internet www.monvaccin.ca puis :

- Choisir la région de Chaudière-Appalaches;
- Choisir Secteur Thetford;
- Cliquer sur « Réserver un rendez-vous » (si une petite fenêtre grisée apparaît, la fermer);
- Choisir un lieu de rendez-vous;
- Choisir une date dans les possibilités et choisir une heure dans les possibilités;
- Remplir les champs demandés et soumettre.

CALENDRIER DES ACTIVITÉS DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

MOMENT ET LIEU	INFORMATIONS SUR L'ÉVÉNEMENT	ORGANISME OU PERSONNE RESPONSABLE
Jeu. 2 nov. 2017 10 h – 16 h THETFORD MINES	JOURNÉE DE RESSOURCEMENT POUR LES PROCHES AIDANTS Activité dédiée « Un temps pour soi » et dîner - coûts : journée 20 \$ Après-midi : TOURNÉE DU BONHEUR – population en général 20 \$ CENTRE DE RÉCEPTION DU MONT-GRANIT	COMITÉ DES PROCHES AIDANTS 418-334-0111
Dim. 12 nov. 2017 9 h -12 h THETFORD MINES	BRUNCH-BÉNÉFICE pour le bien-être des résidents du centre d'hébergement St-Alexandre sous la présidence du député fédéral Luc Berthold Coûts : 10 \$ (adulte), 5 \$ (enfants de 6 à 12 ans), gratuit (5 ans et -) CENTRE ÉMILIE-NNE-GOURDES - 95, 9 ^e rue Nord	FONDS C. D'HÉBERGEMENT ST-ALEXANDRE Réjean St-Hilaire 418-338-3609
Mar. 14 nov. 2017 13 h 30 THETFORD MINES	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE précédée d'une ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DE MEMBRES SALLE LE MARQUIS : 951 Rue Christophe Colomb (Black Lake)	CONSEIL DES AÎNÉS DE LA MRC DES APPALACHES 418 338-1078
Jeu. 16 nov. 2017 19 h 00 THETFORD MINES	PIÈCE DE THÉÂTRE « Mémoire en vacances, Angés au travail » Tournée 2017. Une histoire de personnes côtoyant l'Alzheimer. CENTRE DE RÉCEPTION DU MONT-GRANIT- 912, Ch. Mont-Granit E	SOCIÉTÉ ALZHEIMER CHAUDIÈRE-APPALACHES 1 888-387-1230

Pour nous communiquer des INFORMATIONS, veuillez transmettre un message à Maurice Grégoire au 418 338-1078 ou par courriel : bretongregoire@cqocable.ca .

PROGRAMME DES DISTINCTIONS HONORIFIQUES – MÉDAILLES DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

La Médaille du Lieutenant-gouverneur a pour objet de reconnaître l'engagement bénévole, la détermination et le dépassement de soi de Québécois et de Québécoises qui exercent ou qui ont exercé une influence positive au sein de leur communauté ou de la nation québécoise. Il y a trois catégories de médailles: la Médaille du Lieutenant-gouverneur pour la jeunesse (couleur bronze), la Médaille du Lieutenant-gouverneur pour les aînés (couleur argent) et la Médaille du Lieutenant-gouverneur pour mérite exceptionnel (couleur or).

Concernant la description de la médaille, sur l'avvers, au centre, paraissent les armoiries du Québec alors que le nom et le rang du lieutenant-gouverneur en fonction se trouvent sur le pourtour. Sur le revers, figure le drapeau du Québec.

MÉDAILLE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR POUR LES ÂÎNÉS

Critères d'admissibilité

Pour être admissible à une mise en candidature par un individu ou un organisme, la personne recommandée, à la date limite de mise en candidature, doit :

- posséder le statut de citoyen canadien ou de résident permanent au sens de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (L.C. 2001, c. 27) et demeurer en permanence au Québec;
- être âgée de 65 ans ou plus;
- par son engagement bénévole soutenu au niveau social ou communautaire, qui a débuté ou qui s'est poursuivi au-delà de l'âge de 64 ans, a contribué au mieux-être de son milieu ou à l'atteinte de la mission d'un organisme.

La personne ou l'organisme soumettant la candidature doit avoir dûment rempli le formulaire de mise en candidature électronique. Pour une candidature à titre posthume, ne seront considérées que les demandes déposées au plus tard 30 mois après le décès.

Éléments pouvant entraîner le refus d'une candidature

- la personne recommandée a déjà reçu, depuis 2008, la Médaille du Lieutenant-gouverneur pour les aînés;
- un formulaire de mise en candidature rempli par la personne recommandée elle-même;
- le texte de présentation trop bref ou incomplet ou encore sous forme de *curriculum vitae*;
- la reproduction d'un texte rédigé par la personne recommandée pour justifier l'octroi de la médaille (le texte doit être composé à la troisième personne du singulier).

Procédure

Tous les résidents et organisme québécois peuvent soumettre une ou plusieurs candidatures au plus tard le 1er février 2018 en remplissant le formulaire en ligne situé à l'adresse suivante : <https://www.lieutenant-gouverneur.qc.ca/aines-2018e/index.asp> pour chaque personne recommandée. Cette procédure en ligne est obligatoire. Afin d'accorder le temps de gestion nécessaire pour traiter les demandes de candidatures, le formulaire ne sera plus accessible en ligne après la date limite. De plus, veuillez prendre note qu'aucun délai supplémentaire ne sera accordé pour transmettre le formulaire de mise en candidature, et ce, peu importe le motif.

En remplissant le formulaire, vous devez considérer les points suivants :

- l'octroi de la Médaille n'est pas automatique. Si la candidature est retenue au terme du processus de sélection, le Cabinet du Lieutenant-gouverneur informera lui-même les personnes récipiendaires de la Médaille par lettre et invitation officielles. Nous vous invitons à préserver le caractère confidentiel de chaque mise en candidature. Cette façon de faire permet d'éviter tout malaise, inconfort ou autre inconvénient pour la personne ou l'organisme advenant que la candidature ne soit pas retenue. La discrétion et la prudence sont donc de mise;
- il est très important de respecter l'usage des accents, des traits d'union, des majuscules et des minuscules en remplissant le formulaire;
- les champs marqués d'un astérisque (*) doivent obligatoirement être remplis;
- les informations et textes entièrement rédigés en caractère majuscule engendrent des erreurs. Par conséquent, cet usage n'est pas permis et entraînera le rejet du formulaire de mise en candidature;
- portez une attention spéciale à l'inversion des lettres et à la bonne orthographe du prénom et du nom de famille à la naissance de la personne recommandée, puisque ces informations seront intégralement reproduites pour l'appellation du nom de la personne récipiendaire;
- nous vous rappelons que vous devez vous assurer que la personne recommandée réponde aux critères d'admissibilité du programme notamment celui de posséder le statut de citoyen canadien ou de résident permanent au sens de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (L.C. 2001, c. 27) et demeurer en permanence au Québec;
- dans un texte d'au maximum 750 mots rédigé de manière adéquate et explicative, décrivez de quelle façon la personne recommandée répond aux critères d'engagement pré-énumérés faisant en sorte qu'elle se distingue pour recevoir la Médaille du Lieutenant-gouverneur pour les aînés :
 - un texte ne comportant qu'une énumération de style *curriculum vitae* ou qu'une liste énumérative d'associations ou d'actions ou encore la reproduction d'un texte rédigé par la personne recommandée exigera une réécriture de votre part, à défaut de quoi, la candidature pourrait être rejetée;
 - pour faciliter la compréhension de votre texte, évitez l'usage des acronymes ou des abréviations pour décrire les noms des comités, des clubs ou des organismes cités. En fournir le nom complet et, au besoin, en expliquer brièvement la nature;
 - nous vous rappelons que c'est à partir de votre texte que sera évaluée la candidature. Soyez clairs dans votre terminologie et dans les actions méritoires;
 - d'emblée, la citation de présentation lue durant la cérémonie sera exprimée dans la même langue que celle dans laquelle votre texte a été soumis au Cabinet du Lieutenant-gouverneur;
- dans le respect de nos consignes rédactionnelles, nous vous demandons de résumer, dans un texte d'au plus 60 mots, à l'endroit approprié l'action significative de la personne recommandée ainsi que son rayonnement positif dans sa communauté ou son organisme. Ce texte servirait, le cas échéant, à la présentation de la personne récipiendaire lors de la cérémonie de remise de la Médaille.

Information

Vous êtes invités à visiter le site Internet du Lieutenant-gouverneur à l'adresse suivante : <http://www.lieutenant-gouverneur.qc.ca> .

Pour toute information supplémentaire vous pouvez contacter le Cabinet du Lieutenant-gouverneur par courriel à : distinctions@mce.gouv.qc.ca .